

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Préavis No 05/2020 – Budget 2021 Rapport de la commission de gestion

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers.

La commission de gestion s'est réunie à deux reprises pour examiner le projet de budget 2021 de l'Association de communes Sécurité Riviera.

Dans sa séance du 30 juin 2020, elle a examiné les documents et formulé les questions qui ont été adressées au Comité de direction.

Les réponses fournies ont été reprises et complétées lors d'une deuxième séance le 24 août en présence d'une délégation du Comité de direction.

Etaient présents : MM : Bernard Degex (Président Codir), Mme Amélie Flückiger, M. Jean-Baptiste Piemontesi (membres du Codir), M. Frédéric Pilloud (directeur ASR), Major Ruben Melikian (commandant Police Riviera), Marc François (responsable d'exploitation Ambulance Riviera), Jean-Marc Pittet (commandant SDIS Riviera), ainsi que de Mme Henni (responsable des finances), M. Piu (directeur administratif) & M. Piras. (responsable RH).

La commission remercie les membres de la délégation pour leur disponibilité et la précision des réponses apportées.

En début de séance, M. Piu a fait une présentation sur les perspectives pour le renouvellement des véhicules. Une synthèse en est faite en page 2 & 3.

Communes	Membres		
		30.juin	24.août
Blonay	André Grivel	Excusé	x
Chardonne	Philippe Mercier	Excusé	x
Corseaux	Hans Jörg Müller-Hermann	x	x
Corsier	Tiago Ribeiro*	Excusé	x
Jongny	Angelo de Quattro	x	x
La Tour-de-Peilz	Rachel Descloux	x	x
Montreux	Yanick Hess	x	x
Saint-Légier	Pierre-Alain Besson	x	x
Vevey	Nuno manuel Dos Santos	x	x
Veytaux	John Grandchamp	x	x

- M. Ribeiro a été remplacé par Olivier Bays pour la 1^{ère} séance

Les questions soulevées et les réponses figurent en pages suivantes. Les compléments apportés à la COGEST sont en *italique*.

Questions au Comité de direction

QUESTIONS SUR LE PREAVIS

P.6

- **Ambulance** – démarche qualité (compte 605.3193)

La COGEST est bien consciente de l'utilité de cette démarche qualité. Néanmoins, nous n'avons pas de détails quant aux coûts fixes et uniques pour l'entreprise FMP Solution, et surtout, s'il y aura à l'avenir des coûts annuels récurrents pour cette certification (type ISO ou autres ?).

Réponse:

La Direction générale de la santé (DGS) exige des services d'ambulances de l'ensemble du canton qu'ils répondent aux normes de qualité fédérales de l'Interassociation de Sauvetage (IAS). Face au caractère contraignant de ces normes et au vaste travail de recherche et de développement qui en résulte, tous les services vaudois ont recouru à l'appui de FMP Solution dès le mois de juillet 2020. Par anticipation mais sans réelle visibilité sur la reconduite de cet accompagnement en 2021, la somme de CHF 16'000.- a été inscrite au budget. Pour préciser la situation actuelle (2020), la somme mensuelle engagée est de CHF 1'474.-.

P.7

- **Services généraux (UTLI) : Véhicules** (Comptes 603.3115 « achats de véhicules »)

La COGEST désire avoir plus de détail de ce qui a déjà été engagé en termes d'investissements sur tous types de véhicules électriques/hybrides, et ceci dans tous les services.

Réponse:

A ce jour, les services de l'ASR disposent d'une seule automobile hybride (Cubly 912, destinée aux répondants de proximité de Vevey), de neuf vélos électriques à disposition de la Police et de cinq vélos électriques au profit des Offices du stationnement et de la Chancellerie.

Cela étant, une réflexion plus générale est actuellement en cours. Elle vise notamment à déterminer si et dans quelle mesure des véhicules électriques/hybrides sont appropriés au regard des besoins et contraintes de nos services.

Elle intervient, en particulier, dans le cadre du renouvellement 2020 de trois véhicules de Police et d'une voiture pour la Signalisation. Une présentation spécifique sera effectuée lors de la séance commune, puis jointe à ce document. Précisons qu'une réflexion est également en cours avec l'ensemble des Polices communales et intercommunales.

M. Piu a présenté la vision stratégique future quant au parc automobile de l'ASR. Afin d'obtenir un bilan CO2 neutre vis à vis d'un moteur thermique, le véhicule électrique doit parcourir au moins 220'000km. Actuellement, et pour amortir ce type d'achat, il faudrait rouler environ 400'000 km pour payer la différence entre le modèle thermique et électrique.

L'ASR n'est pas seule à se poser la question à ce sujet au sein des différents corps de police du Canton. Néanmoins, des acquisitions en 2021 pour des véhicules ASR non dédiés à l'intervention sont envisagées.

P.8

- **Finances** : *Projet de budget 2021*

Bien que nous constatons une progression années après années sur les budgets présentés, peut-on parler d'augmentation linéaire ou va-t-il y avoir une augmentation abrupte avec le COVID ? M. Degex a bien informé l'ASR des conséquences exceptionnelles de la situation, mais ce document est-il toujours d'actualité ?

Réponse:

Il y a lieu de différencier deux éléments dans la gestion de la situation financière liée à la pandémie COVID-19, soit le manque à gagner des recettes et les dépenses effectives.

1) Recettes – manque à gagner

Les recettes liées aux Offices du stationnement et aux amendes d'ordre ont connu une baisse drastique durant toute la période de semi-confinement. A cet égard, l'on rappellera que certaines communes ont décidé d'octroyer la gratuité des parkings. Ces recettes sont toutefois directement reversées aux communes concernées et n'impactent pas la répartition intercommunale.

D'autre part, les recettes liées aux amendes émises par la Police ou en rapport avec la Police du commerce ont également fortement diminué pendant la période en question. Celles-ci sont reversées aux communes selon la clé de répartition.

En comparaison avec l'année 2019, la diminution des recettes du premier trimestre est de 30 à 40% selon les services, ce qui exerce une influence sur le coût final par habitant.

2) Dépenses effectives

Au 30 juin 2020, les dépenses liés au COVID-19 se sont élevées à environ CHF 235'000.-. En contrepartie, les instances cantonales ont d'ores et déjà remboursé les frais engagés par la Protection civile pour un montant d'environ CHF 140'000.-

Actuellement, la prise en charge des frais liés au service d'Ambulance par la Direction Générale de la Santé (DGS) n'est pas définie. Elle sera probablement évaluée l'année prochaine, lors de l'établissement du décompte annuel final.

Bien que certains comptes de fonctionnement – relatifs à l'achat de produits désinfectants, le matériel spécialisé ou encore l'achat de matériel informatique – puissent dépasser le budget, l'ASR constate également un certain nombre de non-dépenses. Tel est le cas notamment pour les projets qui ne pourront pas être réalisés durant cette année exceptionnelle. D'autre part, une partie du matériel acheté pendant cette période pourra être utilisée durant les années à venir.

En fonction de l'évolution de la situation, nous ne manquerons pas de vous tenir au courant.

QUESTIONS SUR LE BUDGET « COMPTES par COMPTES »

- **603.3116.01 « Achats de matériel radio »**

Le remplacement des pupitres du Centre de Régulation de l'Information. Ou se trouve-t-ils actuellement ? Peut-on les voir ? De quand date leur mise en service initial ?

Réponse:

La centrale de Police Riviera se situe dans les locaux de Clarens. Naturellement, une visite de la Commission de gestion pourra volontiers être organisée, selon une date à convenir.

L'installation de ces pupitres date de la mise en place du réseau « Polycom », à la fin de l'année 2008. Ces appareils utilisent une ancienne technologie qui est désormais obsolète. Les pièces de rechange ne sont plus disponibles depuis la fin de l'année 2019.

- **603.3139 « Munition »**

Qu'est-ce que le système d'aide à la visée ?

Réponse:

Le système d'aide à la visée « Aimpoint » constitue une véritable amélioration dans l'utilisation de nos armes dites longues (HK MP5). Il apporte davantage de précision et de rapidité dans l'engagement, compte tenu notamment des caractéristiques de notre équipement. En effet, celui-ci devient toujours plus conséquent (gilet pare-balle lourd, casque balistique, etc.). Ce système permet d'avoir une vision périphérique, en gardant les deux yeux ouverts tout en positionnant le point rouge, situé dans la lunette, sur la cible. *Ce système se trouve dans chaque véhicule*

La Police cantonale ainsi que toutes les Polices communales en ont fait l'acquisition, pour les missions de Police-secours notamment.

Ce système ne doit pas être confondu avec une visée « laser », qui fixe un point rouge sur la cible. Ce dispositif est uniquement utilisé par des spécialistes (groupes d'intervention).

- **605.3193 « Cotisations » chapitre AMBULANCE**

Que doit-on payer et est-ce récurrent (style ISO) ?

Réponse:

Le montant porté au budget pour l'appui de FMP Solution concernant la démarche qualité s'élève à CHF 16'000.- pour l'année 2021. Nous n'avons actuellement pas de visibilité sur la reconduite de cet accompagnement. En temps opportun, il conviendra d'en évaluer la valeur ajoutée.

- **605.3301 « Amortissements des créances et débiteurs » et 605.4356 « Facturation de services à des tiers »**
Y a-t-il un lien entre ces deux comptes ?

Réponse:

La facturation des missions du service d'Ambulance est comptabilisée dans le compte 605.4356 « Facturation de services à des tiers ». En cas de non-paiement des prestations, un processus de rappel, puis de mise en poursuite est effectué.

Les factures pour lesquelles l'ASR reçoit des actes de défaut de biens pour les débiteurs non solvables sont défalquées et comptabilisées dans le compte 605.3301 « Amortissements des créances et débiteurs ».

- **610.3091 « Frais de formation du personnel » chapitre Office du stationnement**

La formation s'adresse-t-elle à l'ensemble des offices de stationnement ? Qui dépense ce montant ?

Réponse:

Une formation de CHF 7'500.- a été budgétisée pour une formation en « Leadership et management » au profit du Responsable des Offices du stationnement. Compte tenu de la réorganisation éventuelle des Offices du stationnement, CHF 6'000.- sont prévus pour la formation de deux nouveaux cadres intermédiaires. Relevons que ces formations sont prévues dans le concept général de développement des cadres, de manière transversale pour l'ensemble des services, en tenant compte d'une cohérence entre les fonctions et leur positionnement sur la grille de rémunération. Les derniers CHF 1'000.- sont dévolus à d'éventuels cours souhaités par un ou des Assistants de sécurité publique.

Toutes ces formations sont dispensées par un organisme extérieur à notre organisation.

- **610.02.3185 « Honoraires et frais d'expertises »**

Est-ce toujours les frais de ParkNow ? Comment expliquer l'augmentation annuelle ?

Réponse:

L'utilisation de l'application ParkNow et les recettes liées augmentent chaque année. Dès lors, les frais doivent être adaptés en conséquence. Il est toutefois précisé que les autres frais (commissionnement ParkNow, frais de transactions, licence ParkNow) demeurent inchangés.

- **650.4514 « Participation du Canton » chapitre SDIS**

Comment explique-t-on cette baisse de plus de CHF 100'000.- depuis le dernier budget ?

Réponse:

La baisse de la participation du canton se justifie par une tendance à la diminution du nombre d'interventions. La participation du canton ne souffre pas d'une volonté de restriction mais une analyse plus poussée des chiffres a été effectuée afin de d'établir le budget 2021.

- **664.3186 « Prime d'assurances »**

Pourquoi passe-t-on de CHF 17'600.- au budget 2020 à CHF 34'000.- au budget 2021 ?

Réponse:

Le montant du budget est effectivement surévalué. Le montant prévu pour l'assurance des véhicules s'élève à CHF 16'000.- et à CHF 4'000.- pour l'ECA (Etablissement Cantonal d'Assurance). Le montant supplémentaire ne sera bien entendu pas dépensé.

- **Comptes XXX.3040.01 « Caisse de pensions – recapitalisation »**

Les comptes pour la recapitalisation de la caisse de pension ne devraient plus figurer dans les budgets à venir.

Réponse:

Ces comptes seront supprimés lors des prochaines présentations des comptes ou des budgets.

La commission accepte ce préavis par 9 oui et 1 abstention

Conclusion

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal de Sécurité Riviera

Vu le préavis No 05/2020 du Comité de direction du 14 mai 2020 sur le projet de Budget 2021 de l'Association Sécurité Riviera,

Vu le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier le projet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

Décide

- d'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2021 qui présente les résultats suivants :

Total des charges brutes pour les comptes 600 à 66	CHF	44'078'879.00
Total des revenus pour les comptes 600 à 66	CHF	24'209'366.00
Soit une charge nette à répartir pour les comptes 600 à 66	CHF	19'869.513.00

Au nom de la Commission de gestion

Le Président-rapporteur



Yanick Hess